



26/2022

MAIRIE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme M J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU M. T. LAMARQUE- - M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET

Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.

**Absent :** M.S.GILBERT donne procuration à M. Jean WATIER

**Membres en exercice : 19      Présents : 18      Procuration : 1**

### **OBJET : Attribution des subventions aux associations locales.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal conformément à l'article L2311-7 du CGCT du vote du budget la répartition des sommes allouées aux associations comme suit

ACCA	2 000,00
ADDAH 40	155,00
AMICALE LAIQUE	3 000,00
ASS. SAUVETAGE COTIER	0,00
ASS. SPORTIVE COLLEGE LINXE	310,00
ASS.CONJOINTS SURVIVANTS	200,00
ASS.GYM DETENTE LITOISE	0,00
ASS.SPORTIVE DES CIGALONS	600,00
ASSOCIATION CAP DE L HOMY	15,00
ASSOCIATION DES PARALYSES	100,00
ASSOCIATION LIT EN SCENE	2 500,00
ASS. CHATS LIBRES	1000,00
CAP DANSE ASSOCIATION	7 500,00
CLUB AMITIE DES RETRAITES	2 000,00
CLUB BOULISTE LITTOIS	1 300,00
COLLEGE DE LINXE	400,00
COMITE DEPART.TOURISME	40,00
COMITE DES FETES	6 500,00
ENTRAID' ADDICT	200,00
CONTIS TENNIS CLUB	700,00
FOYER COOPERATIF DE LINXE	155,00
GROUPE LANDAIS DE L'UNC	740,00
LA MOUETTE LITOISE	19 500,00
LA PREVENTION ROUTIERE	200,00
LES CERVEAUX SALÉS	1 500,00
LES RESTOS DU COEUR	330,00
LES VOIX DU MARENSIN	3 350,00



LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00
LIT ST JULIEN BASKET CLUB	8 700,00
LORC	13 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	250,00
STE MEILLEURS OUVRIERS FRANCE	535,00

*Les membres présents ayant des responsabilités au sein des associations ne participent pas au vote pour les attributions les concernant : Mme Liliane LESBATS pour LORC, M. Thierry LAMARQUE pour l' ACCA, Mme Isabelle DUPONT pour le Comité des fêtes de LIT.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants:

- d'accepter l'attribution des subventions aux associations telle que présentée ci-dessus.
- d'autoriser M. le Maire à inscrire la somme de 80 0000€ à l'article 65748 des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2022.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.*

**Le Maire.** Gérard NAPIA

